

RÈGLEMENT OFFICIEL

Mars Bleu Lunéville

Article 1 – Organisation

La 5^{ème} édition de Mars Bleu est organisée le dimanche 8 mars 2026 par la ville de Lunéville.

Cet évènement est composé :

- d'un trail non chronomtré
- d'une marche nordique
- d'une marche familiale

Article 2 - Parcours

La place des Carmes de Lunéville sera le point de départ avec 2 parcours :

- le trail : départ 10h00 pour les 10 et 20kms et 10h15 pour le 5km
- la marche nordique : départ 10h00 pour le 10km et 10h15 pour le 5km
- la marche : départ 14h00 pour le 5km

Article 3 – Conditions d'inscription

Le trail 5km est ouvert à toute personne âgée de plus de 14 ans, née avant le 7 mars 2012.

Le trail 10 et 20kms est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans, née avant le 7 mars 2010.

Pour les marches, aucune limite d'âge n'est imposée.

Article 4 – Frais d'inscription

Le montant de l'inscription est de 5€ minimum. La totalité étant reversée à la Ligue contre le Cancer pour la lutte contre le cancer colorectal, les chèques sont à établir à l'ordre de « Comité 54 Ligue contre le Cancer ». Les participants s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de s'inscrire.

Article 5 – Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent se faire :

- **en ligne** via le site <https://chronopro.net> moyennant des frais supplémentaires
- **directement** au service des Sports de la ville de Lunéville au complexe Charles Berte, 14, avenue Caumont la Force
- **par courrier** grâce au bulletin téléchargeable sur le site <https://luneville.fr/> et à envoyer à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de « Comité 54 Ligue contre le Cancer»

**Service des Sports
Complexe Charles Berte
14, avenue Caumont la Force
54300 LUNÉVILLE**

- **sur place**, le jour de la course : entre 8h00 et 9h45 pour les coureurs et la marche nordique, et jusqu'à 13h45 pour les marcheurs

Article 7 – Engagement – annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf si l'événement ne pouvait avoir lieu.

Dans ce cas, l'organisation proposera alors un remboursement des inscrits à 100% du montant (hors frais supplémentaires Chronopro).

Article 8 – Sécurité – Code de la route

Les participants à la course et aux marches nordique et familiale emprunteront sur leurs parcours des routes, des trottoirs, des chemins, qui les amèneront à évoluer près de la circulation, à traverser des routes, etc... Ces routes seront la plupart du temps ouvertes à la circulation, ainsi il sera de la responsabilité des participants de respecter le code de la route.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours.

Article 9 - Assurances

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui.

Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque participant déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident physiologique survenant pendant la manifestation ou en découlant.

Article 10 - Ravitaillement

Un ravitaillement sera également proposé aux coureurs et aux marcheurs à la fin de leur parcours.

Article 11 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'événement Mars Bleu, chaque participant autorise expressément la ville de Lunéville à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication, sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.